

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2017

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4330)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 45

présenté par
Mme Dubié

à l'amendement n° 34 de M. Vignal

ARTICLE 12

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , l'accès ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer la notion "d'accès" afin de prévenir une mauvaise interprétation de l'article 12.